

# **Travaux publics**

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur  
Maxime Prevot, Ministre de la santé, sur « La surveillance  
médicale des travailleurs »**

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la Région est notamment devenue compétente depuis le pour l'agrément de la surveillance médicale des travailleurs.

La compétence est transférée à la Région wallonne depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle est exercée par l'AViQ.

En avril 2016 vous avez livré votre point de vue concernant cette nouvelle compétence et deux priorités semblaient se détacher.

Vous déclariez qu'au vu du contexte institutionnel belge, des pistes de coopérations devront être explorées notamment avec le service homologue en charge de l'agrément des services externes francophones sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous déclariez enfin que l'ensemble de la législation ainsi que le secteur de la promotion de la santé devait être revue dans son ensemble, l'agrément de la surveillance médicale devait dès lors prendre place dans un chapitre du décret Prévention et promotion de la santé.

Monsieur le Ministre :

Début 2017, quel est l'état de l'agrément de la surveillance médicale des travailleurs ? Des pistes de coopérations ont pu être dégagées avec la Région de Bruxelles-Capitale ?

Concernant le futur décret, confirmez-vous que le chapitre agrément sera bien inclut dans le décret Prévention et promotion de la santé ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réforme de la législation liée aux maisons de repos »**

Monsieur le Ministre, vous avez récemment annoncé votre volonté de dépoussiérer et mieux adapter la législation concernant la gestion des maisons de repos. Entre autres, vous avez affirmé l'intention de revoir d'une part une meilleure lisibilité des prix pour qu'elle soit plus efficace, de permettre d'autre part une plus grande intégration du secteur privé dans la construction de maison de repos.

Comme vous le savez, nous manquons cruellement de place -des milliers- pour notre population, dont le vieillissement s'accroît. Vous savez aussi que les lits sont répartis proportionnellement *50 % pour le privé, 21 % pour l'associatif (ASBL) et 29 % pour le secteur public (CPAS)*. Pour bénéficier de ceux-ci, le tarif moyen est d'environ 1250 € mensuels ce qui pour 60 à 75% des demandeurs restent bien trop chère par rapport leur pension. Enfin, vous savez également que des cas de maltraitance envers les personnes âgées à augmenter.

L'accroissement de la vieillesse au sein de notre population nous invite à réfléchir tant sur la quantité que la qualité des maisons de repos que nous devons leur offrir.

A ce titre, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me préciser :

- Combien de nouvelles maisons de repos et de places comptez-vous construire dans les années à venir ? Sur quelle base d'investissement ?
- Une plus grande ouverture du secteur privé ne va-t-elle pas amener à une hausse du prix des lits inabordable pour une large partie des bénéficiaires ?
- Vos futures mesures prendront-elles mieux en considération les cas de plus en plus fréquents de maltraitance, de soins déplorables et encore de mauvaises nutriments alimentaires envers les personnes âgées ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT.

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pénurie des médecins généralistes en Wallonie »**

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, depuis la 6<sup>e</sup> Réforme de l'Etat, la Wallonie dispose désormais de compétences visant à soutenir l'établissement de médecins généralistes dans les zones rurales. Or, nos régions connaissent une pénurie de médecins généralistes dans certaines de ces zones rurales.

Monsieur le Ministre, vous avez proposé une réorganisation de la première ligne de soins en Wallonie au travers de 3 axes :

- Des fonds Impulseo visant à encourager l'installation de médecins généralistes dans les zones en pénuries par des primes.
- Le modèle Assiteo visant renforcer le binôme infirmier-médecins et la prévention
- Soutenir les communes pour mettre à la disposition de stagiaires et assistants en médecine générale des logements dans des zones rurales

A ce titre, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me préciser :

- Les fonds Impulseo sont-ils réellement effectifs ? Disposez-vous de données chiffrées qui montreraient qu'un mouvement s'est engagé durablement en faveur de l'installation de médecins en zones rurales ?
- Comment concrètement allez-vous renforcer le partenariat infirmier-médecin ? Quelles sont les mesures que le gouvernement va engager dans ce sens ?
- Qu'en est-il, enfin, du soutien au logement de la part des communes pour les stagiaires et assistants en médecine ? Pouvez-vous nous faire l'état de l'avancement du gouvernement à ce sujet ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT.

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot,  
Ministre de la Santé, sur un référent autisme au cabinet du  
Ministre**

Dans le cadre des discussions relatives au plan autisme, la création d'un poste de référent autisme fut évoquée.

Ce « Monsieur » ou cette « Madame autisme » serait chargée de rassembler les demandes et questions de toute personne concernée de près ou de loin par l'autisme mais également, sur base des expériences et témoignages reçus, serait chargée d'aiguiller votre politique en la matière.

Confirmez-vous l'engagement d'un référent autisme au sein de votre cabinet ? Le cas échéant, depuis quand ce référent est-il présent ?

Comment s'articule son travail ? Quelles sont précisément ses missions ?

Comment ce référent se fait-il connaître des acteurs de terrain ?

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à Maxime Prévot, Ministre des égalités de chances sur les projets Interreg V A « N-Power »**

Après avoir posé cette question au Ministre Di Antonio, au Ministre-Président Magnette et au Ministre Dermagne, c'est finalement ce dernier qui m'a dirigé vers car vous seriez à la tête de ces projets Interreg V A.

Dans le cadre du Programme Interreg V A la ville d'Eupen, à côté des villes de Verviers, Seraing et de Liège fait partie des candidats du projet N-Power.

Comme le service urbanisme de la ville d'Eupen a déclaré dans ses courriers du 22 septembre 2016 aux ministres Di Antonio et Furlan, il s'agit d'un co-financement de la part de la Région wallonne pour l'aménagement d'un parc dans le quartier du « Bergviertel », au centre d'Eupen. Ce quartier représente 9% de la population Eupenoise et compte aujourd'hui plus de 50 nationalités différentes. Un échange entre les cultures s'est avéré difficile et rare, car il s'agit d'un quartier en transition. Le projet N-Power s'élève à 362.606,00€ et il est établi dans l'axe 3 « Inclusion sociale et Formation ». Dans cette axe l'activité suivante est prévue : Développement des projets intégrés pour la réhabilitation des zones rurales et urbaines comme les quartiers durables. Comme projet pilote la ville d'Eupen envisage de lancer un processus de co-création et de coopération entre les habitants et les pouvoirs locaux pour le réaménagement d'un parc. Le parc est situé en plein cœur du quartier, un réaménagement peut donc jouer un rôle important dans la redynamisation du quartier et du pôle de communication.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon envisage-t-il un co-financement de 40% pour ce projet comme il l'avait prévu pour les autres villes candidates ? Comment cette somme sera répartie ? Pour quand la ville d'Eupen peut-elle espérer de recevoir une réponse définitive ?

Merci pour vos réponses.

**Question orale de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot,  
Ministre de la Santé, sur le projet de modification du Code  
réglementaire de l'action sociale et de la Santé concernant le  
subventionnement des Services Résidentiels pour Adultes**

A l'instar de ce qui s'est fait pour les services d'accueil de jour, un système de calcul par points fut envisagé pour les subventionnements des services résidentiels. Il me revient que celui-ci serait désormais remis en question, voire abandonné.

En effet, le groupe de travail mis en place, depuis plusieurs mois, pour se pencher sur une modification de la réglementation régissant les Services Résidentiels pour Adultes (SRA) serait à l'arrêt.

Confirmez-vous ces informations ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons ? Quels sont les points d'achoppement ? Est-ce temporaire ou définitif ?

Les acteurs du secteur s'inquiètent. Aucune vision à long terme et aucune perspective ne semblent désormais s'offrir à eux si la situation reste en l'état.

Pouvez-vous faire un état de lieux de la situation ?

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les jeux dangereux et potentiellement mortels à la mode chez les adolescents**

Monsieur le Ministre,

Sur le net il existe un grand nombre de défis ou de challenges qui sont très à la mode chez les adolescents mais dangereux pour la santé et potentiellement mortels. Après la salt and ice challenge et le jeu de l'escalier, arrive le « Blue-Whale challenge ». Ce challenge qui vient de Russie englobe 50 défis, dont le dernier est le suicide. Le but des 49 premiers défis est d'isoler et de préparer les « joueurs » à ce suicide. En Russie et dans les pays de l'est, ce défi incompréhensible a déjà tué plus de 130 adolescents en six mois.

Il y a un mois, des premiers « joueurs » ont été détecté par la Police locale de Mons.

Monsieur le Ministre êtes-vous au courant de ce nouveau challenge mortel chez les adolescents ? En tant que Ministre de la Santé en ce qui concerne la prévention, que comptez-vous entreprendre afin de sensibiliser et d'informer les jeunes et surtout leur entourage de la dangerosité de ce challenge ? Comment comptez-vous mieux contrôler ces jeux dangereux dans le futur ? Des campagnes sont-elles prévues ?

En ce qui concerne le « Blue-Whale challenge », combien de cas ont été compté en Région wallonne ? Qu'a-t-on pu entreprendre afin d'éviter la propagation et les conséquences néfastes de cette sorte de challenges ?



**Question orale de Valérie DE BUE, Députée, à Monsieur  
Maxime Prévot, Ministre de la Sécurité Routière , sur la  
sécurité sur les chantiers routiers**

Monsieur le Ministre,

La porte-parole de la Sofico a récemment annoncé que chaque semaine, deux camions absorbeurs de chocs – au minimum – se font heurter et endommager sur les chantiers routiers. Ces chiffres sont d'ailleurs confirmés par le Signeq.

Les chiffres des victimes lors d'accidents corporels sur les autoroutes wallonnes sont passés de 111 en 2011 à 170 en 2015. Le nombre d'accidents corporels est lui passé de 83 à 96. En résumé, on a connu une augmentation des accidents de plus de 15% et un accroissement du nombre de victimes de plus de 50% en moins de 5 ans.

Si l'on nous rappelle de relativiser ces chiffres, de les mettre en relation avec l'accroissement du nombre de chantiers de courtes durées ces dernières années, il n'en est pas moins que l'on se doit de relever ces chiffres problématiques. Et d'agir en fonction.

Dans les faits, cette augmentation des accidents est-elle uniquement due aux chantiers de courtes durées ? Quelles en ont été les causes principales ? L'état de nos voiries n'allant pas en s'améliorant, les chantiers risquent de continuer à proliférer. Que comptez-vous mettre en place afin d'éviter que le nombre d'accidents n'augmente encore ? Un travail au niveau de la prévention et de la signalisation va-t-il être mis en place ? Quelles sont les demandes et les recommandations du secteur à ce niveau suite à cette augmentation des accidents ?

Je vous remercie

**Question orale de Virginie Defrang-Firket à Maxime Prévot,  
Ministre des Travaux publics, sur l'entretien des voiries  
régionales par du personnel communal**

En Wallonie, les abords des voiries régionales laissent parfois à désirer. On ne compte plus les canettes, les bouteilles, les sacs en plastique et les autres déchets. Le manque de civisme de la part de certains de nos concitoyens est à déplorer.

Certains bourgmestres évoquent un manque de proactivité de la part de la Région et décident d'envoyer leur personnel communal nettoyer les voiries régionales, d'autres ne le font pas arguant qu'ils ne sont pas compétents pour l'entretien de ces routes.

Dès lors, quelle est votre position face à ces différentes situations ?

L'entretien des routes, déjà nettoyées par des agents communaux, est-il tout de même assuré par les services régionaux ou ceux-ci se concentrent-ils sur les routes sur lesquelles aucun entretien parallèle n'est opéré ?

En outre, afin d'éviter une double dépense des deniers publics, des collaborations ont-elles lieu entre les communes et la Région ? Des compensations financières sont-elles prévues pour les communes réalisant l'entretien des voiries régionales ?

**Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, à maxime  
prévot sur la sécurité et la signalisation dans les zonings  
industriels**

Dans un grand nombre de zones et de parcs industriels en Région wallonne il y a un manque d'espace d'illumination, de signalisation et de panneaux. Dans quelques-uns il semble qu'on a pensé vraiment à tout tandis qu'il y a d'autres qui sont loin d'être bien équipés (à l'exemple du parc industriel Saint-Vith 2). Un autre problème est l'espace pour les piétonniers. Souvent des passages pour piétons et des trottoirs sont oubliés dans les planifications des zonings industriels.

Monsieur le Ministre pouvez-vous me dire, si dans ce cas, les intercommunales de développement territoriale comptent entreprendre des mesures spécifiques afin que les parcs soient équipés d'une bonne signalisation, d'une bonne illumination ainsi que d'espace suffisant pour des piétonniers ?

Qui doit prendre l'initiative afin que la situation soit améliorée ?

Quand est-ce que l'exemple cité pourra être adapté et équipé correctement ?

**Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Maxime Prévôt, sur "L'extension du réseau de la taxe kilométrique"**

Le 23 février dernier, le Ministre annonçait l'extension du réseau de la taxe kilométrique, uniquement en Province du Brabant wallon, sur une longueur de 33 km.

Bien que le gouvernement considère que 20% du trafic camion s'est déplacé sur les routes parallèles, aucune autre modification n'a été annoncée !

Quelle est l'extension finale par rapport à l'ancien réseau 'Eurovignette'? Le Ministre Prévot parle de 300, l'Echo de 800... Quelle est l'extension par rapport au réseau 'Sofico' d'avant la ponction kilométrique ?

Combien de km sont-ils soumis à ponction ? (*2.943 kilomètres + 33 km, contre 2.224 en Région flamande*)

Quel pourcentage cela représente-t-il par rapport au total des routes wallonnes ? (*5,60 % des routes, avant l'extension des 33 km, contre 3,55% en Région flamande*).  
Peut-on établir une comparaison avec la Région flamande, pour analyser le sort fiscal des transporteurs locaux ?

Quelles sont les recettes complémentaires espérées ?

Le Ministre peut-il préciser et détailler la méthodologie utilisée pour prioriser les 33 km du Brabant wallon ?

Quelles sont les autres voiries qui font l'objet d'un suivi particulier du Ministre et pour quelles raisons n'ont-elles pas été retenues ? Quels sont l'échéancier et la programmation du suivi ?

Des concertations interviennent-elles avec les différentes parties et opérateurs concernés ? Quand et avec qui ?

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Maxime Prevot, Ministre wallon des Travaux publics et de la Sécurité routière, sur « la journée du motard »**

Monsieur le Ministre, L'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) organisera la première édition de la journée du motard le 26 mars prochain.

Cette initiative, née en Flandre il y a plusieurs années, permettra aux motards de bénéficier de conseils d'instructeurs professionnels, d'effectuer un check-up gratuit de leur moto auprès de mécaniciens, de tester de nouveaux modèles mais également de recevoir des informations sur la sécurité.

Enfin, les conducteurs de cyclo et de moto représentent 17% des tués sur les routes en Wallonie, il semble donc que cette initiative soit également salutaire en termes de prévention.

Monsieur le Ministre :

- Pourriez-vous me préciser de manière exhaustive les activités de prévention et de sécurité proposées lors de cette journée ? Pourquoi, alors que la Flandre l'organise depuis plusieurs années, est-ce la première édition en Wallonie ?
- La journée va-t-elle s'organiser de manière récurrente les prochaines années ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT

**Question orale de Valérie DE BUE, Députée, à Monsieur  
Maxime Prévot, Ministre de la Sécurité Routière , sur les  
consignes en cas d'accident**

Monsieur le Ministre,

Plusieurs services de secours ont tiré la sonnette d'alarme concernant les accidents sur les autoroutes. En effet, il n'est pas rare qu'un accident sur l'autoroute implique un chaos sur nos routes ce qui rend difficile toute intervention des services de secours.

Les demandes sont parfois toutes simples :

Premièrement : se poser les bonnes questions : le trafic ralentit... Pourquoi ? Accident ? Incendie ? Ou encore simple bouchon ? Si le trafic est à l'arrêt, ne pas être passif ! Il faut être prêt à s'écarter et créer un couloir pour les véhicules de secours... Des vies sont parfois en jeu et chaque minute est importante.

Vu l'importance des réflexes à avoir une campagne de sensibilisation est-elle prévue ? Ce thème sera-t-il abordé et travaillé par l'AWSR ?